

VACCINATION PAR LES PHARMACIENS D'OFFICINE

Programme DPC n°88882000005

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Pr Brigitte VENNAT – Doyen

UFR de Pharmacie

Laboratoire Pharmacie Galénique

28, place Henri Dunant – TSA 50400 - 63001 CLERMONT-FERRAND cedex 1

☎ : 04.73.17.80.31 / ✉ : brigitte.vennat@uca.fr

LISTE DES INTERVENANTS :

Module 1 : Dr Christine ARCHIMBAUD (MCU – PH) – Pr Christiane FORESTIER (P.U) – M . Ghislain GARRAIT (MCU) - Mme Chantal SAVANOVITCH (MCU) – Mme Marjolaine VAREILLE-DELARBRE (MCU)

Modules 2 et 3 : Mme Chantal SAVANOVITCH (MCU) – Pr Brigitte VENNAT (P.U - Doyen de la Faculté de Pharmacie)

Module 4a et 4b : Dr Gilles BARTHOMEUF (Médecin généraliste) – Pr Jean-Etienne BAZIN (P.U-P.H – U.F.R de Médecine) – Dr Anne BOTTE (P.U Associée de médecine générale- U.F.R de Médecine) – Dr Philippe VORILHON (P.U de médecine générale– U.F.R de Médecine)

PUBLICS CONCERNES :

Pharmaciens d'officine titulaires ou adjoints.

Nombre de participants : **en raison de la crise sanitaire de Covid19, le nombre de participants est exceptionnellement limité à 25 participants / session**

ORIENTATIONS NATIONALES VISEES (DPC) :

Orientation n° 3 : promotion de la vaccination

Arrêté du 31 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 23 avril 2018 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2020 à 2022.

Mettre en place une politique de promotion de la santé incluant la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES :

Depuis le 1^{er} mars 2019, la vaccination fait partie des missions pouvant être exercées par les pharmaciens d'officines sur l'ensemble du territoire (art. 59 de la loi de financement de la sécurité sociale – LFSS-pour 2019). Pour sa mise en œuvre, le décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 fixe les conditions dans lesquelles les pharmaciens peuvent effectuer certaines vaccinations listées par arrêté. L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 avril 2019 énumérant la liste et les conditions de vaccination que les pharmaciens d'officine peuvent effectuer, précise que « ...les pharmaciens d'officine, des pharmacies mutualistes et de secours minières peuvent administrer la vaccination contre la grippe saisonnière ». Il établit également le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine.

(Ce cahier des charges est susceptible d'être modifié en 2020 par un nouvel arrêté.)

PROGRAMME : Le programme répondra à ces conditions et se déclinera en 5 parties :

➤ Enseignement théorique à distance (partie cognitive) :

Module 1 : rappels sur la vaccination antigrippale de l'adulte en 2019

Sur la plateforme de cours en ligne de l'UFR de Pharmacie (*identifiant et mot de passe communiqués dès votre inscription*)

Référent(e) : Mme Alexine VIGNAL ✉ alexine.vignal@uca.fr

➤ Enseignement pratique en présentiel (partie amélioration des pratiques professionnelles) :

Module 2 : communication dans le cadre de la vaccination par le pharmacien

Module 3 : organiser la vaccination en pharmacie

Module 4 : accueil de la personne et administration du vaccin

Module 4a- accueil et vérifications

Module 4b- administration du vaccin

Evaluation des compétences (module 5) : l'évaluation des compétences est intégrée dans chacun des modules théoriques et pratiques.

MODULE 1 : RAPPELS SUR LA VACCINATION EN 2020 (partie cognitive)

Pré-évaluation cognitive : QCM (évaluation de l'impact)

Objectifs pédagogiques

A la fin du module, le pharmacien devra être capable de :

- ✓ Connaître les vaccinations autorisées à l'officine
- ✓ Définir les caractéristiques immunologiques du virus de la grippe, la physiopathologie, les modes de transmission, la contagiosité, les principales complications, la séméiologie, l'épidémiologie, les facteurs de risques et les mesures de prévention de la grippe.
- ✓ Expliquer les recommandations sur la vaccination antigrippale
- ✓ Connaître les objectifs de couverture vaccinale, d'évolution du taux de couverture vaccinale ainsi que les données de mortalité et morbidité
- ✓ Connaître la notion d'immunité de groupe
- ✓ Définir les principales caractéristiques des vaccins antigrippaux commercialisés en France (inactivé/atténué, composition - tri/tétraivalent, actualisation régulière des souches vaccinales), connaître les modalités de production (délai, production sur œufs embryonnés...), absence d'adjuvant, voie d'administration, la présentation, les avantages et inconvénients des différents vaccins
- ✓ Connaître les contre-indications et les effets indésirables
- ✓ Connaître l'efficacité et l'efficience globale de la vaccination antigrippale, selon l'âge et le terrain
- ✓ Connaître les schémas particuliers de vaccination
- ✓ Connaître la possibilité de co-administration avec d'autres vaccins
- ✓ Connaître les modalités et sites d'injection en population générale, pour les patients sous anticoagulants ou antiagrégants plaquettaires, afin de les adresser à leur médecin
- ✓ Connaître les principales sources d'information disponibles

Contenu d'apprentissage (cours en ligne)

- ✓ La grippe : le virus, physiopathologie, épidémiologie, mesures de prévention
- ✓ Principes de base de la vaccination
- ✓ Recommandations vaccinales et sources d'information disponible concernant la vaccination
- ✓ Caractéristiques des vaccins commercialisés
- ✓ Contre-indications, effets indésirables

Post-évaluation cognitive : QCM (évaluation de l'impact)

MODULE 2 : COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA VACCINATION PAR LE PHARMACIEN (partie amélioration des pratiques professionnelles)

Objectifs pédagogiques

A la fin du module, le pharmacien devra être capable de :

- ✓ Echanger avec le public autour de la vaccination antigrippale et de répondre à l'ensemble de ses interrogations (bénéfices attendus individuels et collectifs, effets indésirables potentiels...)
- ✓ Positionner la vaccination antigrippale recommandée par rapport à d'autres produits se prévalant de prévenir la grippe, sans en faire la promotion
- ✓ Expliquer au public le développement du rôle des pharmaciens comme professionnels de santé dûment formés au processus de la vaccination antigrippale
- ✓ Communiquer avec les autres professionnels de santé (médecin traitant, infirmier...) et contribuer à la traçabilité de la vaccination
- ✓ Savoir communiquer avec les patients sur la prise en charge par l'assurance maladie et mutuelles

Contenu d'apprentissage

- 1/ Jeux de rôles selon la méthode du patient standardisé
- 2/ Débriefing après chaque jeu de rôle
- 3/ Evaluation des compétences, en situation, à l'aide d'une fiche standardisée d'évaluation des compétences professionnelles et scientifiques
- 4/ Restitution des échanges de pratiques en vue d'une amélioration continue et rappel des recommandations (évaluation de l'impact)

Enseignement
théorique
-
À distance
-
02h00

Enseignement
pratique
-
Présentiel
-
Pharmacie
pédagogique
-
00h30

<p>MODULE 3 : organiser la vaccination en pharmacie (partie amélioration des pratiques professionnelles)</p> <p>Objectifs pédagogiques</p> <p>A la fin du module, le pharmacien devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Décrire/Mettre en place le protocole de vaccination par le pharmacien (administration du vaccin, traçabilité du vaccin administré et de l'acte vaccinal, notification au médecin traitant, élimination des déchets, circuit du vaccin y compris la chaîne du froid) ✓ Repérer les problèmes cognitifs qui nécessiteraient d'orienter vers le médecin traitant ✓ Présenter l'organisation de la pièce où va être administré le vaccin et qui permettra de garder les patients pour une surveillance ✓ Savoir appliquer les précautions standards et savoir gérer un accident d'exposition au liquide biologique ✓ Connaître les signes évocateurs d'une réaction anaphylactique post-vaccinale immédiate et retardée, et appliquer la conduite à tenir s'ils surviennent ✓ Utiliser les outils élaborés pour accompagner le pharmacien au bon recueil des informations dans le cadre de la vaccination et pour la traçabilité des actes vaccinaux. <p>Contenu d'apprentissage</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Jeux de rôles selon la méthode du patient standardisé 2/ Débriefing après chaque jeu de rôle 3/ Evaluation des compétences, en situation, à l'aide d'une fiche standardisée d'évaluation des compétences professionnelles et scientifiques 4/ Restitution des échanges de pratiques en vue d'une amélioration continue et rappel des recommandations (<i>évaluation de l'impact</i>) 	<p>Enseignement pratique - Présentiel - Pharmacie pédagogique - 00h30</p>
<p>MODULE 4 : ACCUEIL DE LA PERSONNE ET ADMINISTRATION DU VACCIN (partie amélioration des pratiques professionnelles)</p> <p>MODULE 4A : ACCUEIL ET VERIFICATIONS</p> <p>Objectifs pédagogiques</p> <p>A la fin du module, le pharmacien devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les personnes éligibles ✓ Vérifier les critères d'éligibilité et les contre-indications à cette vaccination en pharmacie ✓ Repérer les contre-indications médicales ✓ Analyser les ordonnances et les dispensations antérieures de médicaments, le cas échéant, par le dossier pharmaceutique ou le dossier médical partagé (repérage des anticoagulants, antiagrégants plaquettaires) ✓ Repérer les situations justifiant une orientation vers une consultation médicale ✓ Repérer les schémas particuliers de vaccination, ✓ Repérer la possibilité de co-administration avec d'autres vaccins <p>Contenu d'apprentissage</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Jeux de rôles selon la méthode du patient standardisé 2/ Débriefing après chaque jeu de rôle 	<p>Enseignement pratique - Présentiel - Pharmacie pédagogique - 00h30</p>
<p>MODULE 4B : ADMINISTRATION DU VACCIN</p> <p>Objectifs pédagogiques</p> <p>A la fin du module, le pharmacien devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Décrire les différentes étapes à suivre pour administrer le vaccin antigrippal par voie IM ou SC ➢ Appliquer les mesures d'hygiène préalables ➢ Pratiquer la vaccination antigrippale par voie IM ou SC ➢ Faire face à des situations concrètes ➢ Savoir appliquer la conduite à tenir en cas de réaction anaphylactique ➢ Mettre en place la traçabilité de l'acte vaccinal ➢ Connaître la procédure de notification des effets indésirables au système national de pharmacovigilance <p>Contenu d'apprentissage</p> <p>Simulation d'injection d'un vaccin à l'aide d'outils de simulation au sein de la plateforme de simulation CAUMSSI (Centre Auvergne Université Médecine Santé de Simulation)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Apprentissage du geste vaccinal sur simulateur procédural 	<p>Enseignement pratique - Présentiel - Pharmacie pédagogique - 03h00</p>

<p>2. Mises en situations sur simulateur haute fidélité (patient assis sur fauteuil) 5 situations étudiées : une situation de stress majeur- une réaction locale douloureuse et léger malaise - un malaise vagal sévère avec perte de connaissance - une réaction allergique à dominante respiratoire - une réaction allergique à dominante hémodynamique</p> <p>3. Evaluation des compétences acquises par simulation, par un médecin généraliste formateur (Département de Médecine Générale de l'UFR Médecine)</p>	
BILAN DU PROGRAMME – recommandations générales	00h30
QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION	

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation Universitaire de formation et attestation DPC.

DUREE ET CALENDRIER DE LA FORMATION :

Les enseignements auront lieu à l'UFR de Pharmacie (pharmacie pédagogique) - 28 place Henri Dunant - 63 000 CLERMONT-FERRAND et au Centre Auvergne Université Médecine Santé de Simulation (C.A.U.M.S.S.I)

- Session 1 : jeudi 08 octobre 2020
- Session supplémentaire : jeudi 15 octobre 2020

(ouverture si le nombre de candidatures à la session 1 est important)

COUT DE LA FORMATION (TARIFS VALABLES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 /2021)

Tarif Unique : 300 € TTC (repas et déplacement non inclus)

(Financement personnel / Prise en charge par un financeur – Donne lieu à un(e) contrat / convention de formation professionnelle)

RENSEIGNEMENT ET CANDIDATURES :

Renseignements pédagogiques : Pr Brigitte VENNAT ✉ brigitte.vennat@uca.fr

Candidature : dossier à télécharger : <https://pharmacie.uca.fr/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante/dossier-candidature>
CV (obligatoire) - copie du diplôme concerné

à retourner par courrier ou par mail à :

✉ UFR de Pharmacie

Unité Mixte de Formation Continue en Santé (U.M.F.C.S)

28 place Henri Dunant – TSA 50400 - 63003 CLERMONT-FERRAND

☎ : 04.73.17.80.25 / ✉ : umfcs.medpha@uca.fr

IMPORTANT

- ⇒ En cas d'effectif insuffisant, la formation sera reportée à la rentrée universitaire suivante.
- ⇒ Port du masque obligatoire durant la formation.

Avec le soutien scientifique du CAUMSSI

